

COMPT E - R E N D U
D U C O N S E I L M U N I C I P A L
D U 0 3 F E V R I E R A 2 0 H 3 0

Sous-préfecture d'Argenteuil
09 FEV. 2021
ARRIVEE

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 28 janvier 2021

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, BOUADIS, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, NEDELEC, DA PAULA, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Mme Adeline COLOMBA représentée par M. DELECROIX
M. Kevin LE BRAS représenté par M. POULET

Séance ouverte à 20h30.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie DERVEAUX est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-03-02-21

Objet : PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET SES 15 COMMUNES MEMBRES

Après exposé du Maire,.

Déclaration de M. Elie DOMERGUE – Conseiller Municipal : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Eu égard au mandat que vous nous avez donné et à cette responsabilité qu'elle implique nous prenons la décision de voter contre cette disposition, considérant qu'elle ne porte pas en elle les ferments d'un rapport équitable et démocratique entre des communes relevant de strates démographiques différentes.

En effet, comment les intérêts d'une ville de la taille de Bessancourt représentée au sein de cette EPCI que par seulement 2 petits sièges, pourraient peser lourd face aux intérêts des agglomérations urbaines quantitativement mieux représentées.

Dès lors, tant que la règle encadrant les prises de décisions au sein du conseil communautaire de cet EPCI ne s'articulera pas sur le modèle démocratique attribuant une voix délibérative à chaque ville et s'inscrivant dans la recherche la plus large du consensus, nous considérerons que les intérêts des petites communes seront inéquitablement défendus.

En l'espèce, nous nous opposerons à nombre de ces décisions qui ne s'inscrivant pas dans une logique de développement soutenable pourraient altérer le cadre de vie des générations actuelles mais aussi et surtout de celles à venir.

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

EMET un avis « FAVORABLE » sur le projet de pacte de gouvernance, ci-annexé, entre la communauté d'agglomération Val Parisis et ses 15 communes membres.

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

M. le Maire a présenté à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire et demande à s'il y a des questions.

Mme SAVVA – Conseillère Municipale : Je souhaitais revenir sur la modernisation et l'amélioration du patrimoine communal dans les grandes orientations, si je comprends bien les travaux de l'église ne seront pas faits dans cette orientation malgré sa dégradation ?

M. le Maire précise que ce n'est pas ce qui est dit, dans le Plan pluriannuel d'investissement, nous avons les équipements qui sont financés soit dans le cadre du Contrat Aménagement Régional, soit dans le cadre du Projet de financement des équipements de l'écoquartier.

Mais nous avons aussi d'autres investissements qui ne sont pas indiqués dans ce document, en ce qui concerne les travaux de l'église, une étude a été réalisée.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'état dans le cadre de la DSIL, nous attendons leur réponse. Mais si nous n'obtenons pas de financement par ce biais, nous l'obtiendrons avec un autre financeur, les travaux d'amélioration de l'église, bien évidemment, sont inscrits et seront faits lors de ce mandat.

Mme SAVVA – Conseillère Municipale : Pour les travaux sur les gymnases vous ne parlez pas du Gymnase des Marboulus, est-ce que les travaux ont été effectués ou est-ce qu'ils sont remis à plus tard ?

M. le Maire informe que le toit du gymnase Marboulus a été réalisé, du fait du confinement les gardiens n'accueillant pas les scolaires et les associations, nous profitons de ce temps pour faire les travaux en régie. Actuellement, nous budgétisons le toit du gymnase Maubuisson pour lequel il y a également des soucis, et donne la parole à Mme BOUADIS – Adjointe au Maire.

Mme Darine BOUADIS – Adjointe au Maire déléguée au Sport et aux équipements sportifs informe que sur les gymnases des travaux de toiture, d'éclairage, de robinetterie ont été réalisés et actuellement les gardiens s'occupent du carrelage.

Mme SAVVA - Conseillère Municipale : Je souhaitais savoir quels étaient les services aux habitants ?

M. le Maire indique que la nouvelle ludothèque, la nouvelle crèche et le nouveau gymnase sont des services aux habitants.

Le développement de ce service va générer des coûts de gestion de équipement et en personnel.

Nous sommes actuellement sur un équilibre fragile où nous devons à la fois maîtriser les dépenses de personnel et la création d'équipements qui nécessiteront le recrutement de personnel.

Nous insistons sur ce volet car des arbitrages vont être pris au sein des services.

Mme BOURRIER - Conseillère Municipale : À la page 12 sur les charges de personnel, en équivalent temps plein les contractuels représentent à peu près 48 % de l'ensemble des personnes et je souhaitais savoir si leur contrat était plutôt en CDI ou en CDD ?

M. le Maire explique que ce sont principalement des contrats à durée déterminée qui pourraient être titularisés si l'activité venait à continuer. Ces CDD sont souvent liés aux métiers de l'animation qui dépendent du nombre d'enfants fréquentant les centres de loisirs, les colonies ou activités de stages.

Mme BOURRIER - Conseillère Municipale : Cela fait quand même beaucoup car nous sommes à presque 50 %.

M. le Maire répond ce n'est pas beaucoup car nous avons sur la strate beaucoup de titulaires. M. le Maire donne la parole à Mme Sabrina LAIDOUNI – Directrice Générale Adjointe – Responsable des ressources internes.

Mme Sabrina LAIDOUNI – Directrice Générale Adjointe – Responsable des ressources internes : Vous avez évoqué les 49 contractuels, cela porte sur les emplois « non-permanents » qui concerne :

- les assistantes maternelles qui sont sur des contrats spécifiques en CDI,
- les professeurs de musique qui sont sur des contrats en temps non complet et qui sont aussi sur des contrats en CDI

et nous avons également les vacataires qui sont sur des emplois dits « non-permanents » et un certain nombre d'animateurs qui sont aussi sur des contrats non-permanents. Par contre sur les agents qui sont sur des contrats dits permanents nous avons 73 titulaires pour seulement 19 contractuels

Mme BOURRIER - Conseillère Municipale : Mais ces 19 contractuels sont en CDD ou en CDI ?

Mme Sabrina LAIDOUNI – Directrice Générale Adjointe – Responsable de ressources internes : En CDD sur les emplois permanents ce sont uniquement des CDD il n'y a pas de possibilité de CDI sauf si la durée du contrat doit se prolonger au-delà de 6 années.

Et puis nous sommes sur des postes très spécifiques sur les emplois permanents, par exemple, vous avez des chargés de mission qui travaillent sur des domaines particuliers qui ne sont pas des domaines dans lequel nous pouvons accéder par voie de concours c'est aussi pour cela que nous recrutons des contractuels sur certaines compétences.

Mme BOURRIER - Conseillère Municipale : Le libellé qui est « emploi permanent » laisse à penser qu'il s'agit de CDI

M. le Maire répond qu'effectivement mais ceci est le vocabulaire employé dans la fonction publique territoriale.

Mme SAVVA - Conseillère Municipale : Concernant la ludothèque qui va être créée dans l'écoquartier qu'advient-il de la ludothèque située dans le quartier des Brosses et Malais, y aura-t-il deux ou plus qu'une seule située dans l'écoquartier ?

M. le Maire informe qu'il y aura un service de ludothèque qui rayonnera sur l'ensemble des quartiers, concernant le quartier des brosses et Malais, les modalités exactes n'ont pas encore été définies mais il y a des chances qu'il y ait deux locaux.

C'est un des enjeux de la commission qui sera animée par Mme Fathia GHANI REFOUFI.

Mme BOURRIER - Conseillère Municipale : Oui juste par rapport à l'aménagement de la halle vous l'avez évoqué mais je n'ai pas saisi l'expérience à laquelle cet aménagement sera lié ?

M. le Maire répond que cela rentrera dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional nous sommes en phase d'étude, l'idée est de renforcer l'aspect culturel du centre bourg pour qu'il y ait une attractivité et donc en effet, nous nous posons la question de l'agrandissement de la salle Keller et la salle Paul Bonneville en faisant une salle sous la halle. Nous espérons déposer le dossier cette année pour une réalisation qui se déclinera plutôt dans les années 2023/2024. Des élections au niveau Régional vont avoir lieu et parfois les modalités de financement changent donc nous restons prudents par rapport à la capacité de réaliser cela par la ville, nous l'espérons et l'avons programmé dans le cadre des crédits actuels qui existent au niveau de la région mais cela dépendra des élections, nous ne donnerons donc pas de date précise ce soir.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations budgétaires.

N° : 03-03-02-21

Objet : RAPPORT 2020 N°1 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)

Après en avoir délibéré à **26 voix POUR** et **3 CONTRE** (M. DOMERGUE, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport n°1 de la CLECT établi le 12 novembre par la Communauté d'agglomération Val Parisis, concernant l'évaluation des charges transférées pour les compétences suivantes :

- Les Zones d'Activités Economique (ZAE)
- L'éclairage public

N° : 04-03-02-21

Objet : SUBVENTIONS PROJETS PEDAGOGIQUES 2021

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR** et **4 CONTRE** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

VOTE les subventions 2021 comme suit :

	EFFECTIF 2020/2021	MONTANT SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES	MONTANT SUBVENTION LIVRES BIBLIOTHEQUE	MONTANT TOTAL
Coopérative scolaire école élémentaire Lamartine	231	8 778 € - 4 359,97€ = 4 418,03 €	330 € - 330 € = 0€	4 418,03 €
Coopérative scolaire école maternelle Lamartine	123	4 674 €	330 €	5 004 €
Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry	245	9 310 € - 302,90€ = 9 007,10 €	330 €	9 337,10 €
Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	146	5 548 € - 3 182,39€ = 2 365,61 €	330 €	2 695,61 €
Coopérative scolaire école maternelle Simone VEIL	75	2 850 €	330 €	3 180 €
Coopérative scolaire école élémentaire Simone VEIL	75	2 850 €	330 €	3 180 €
TOTAL				27 814,74 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 au chapitre 65.

N° : 05-03-02-21

Objet : MARCHE RESERVATION DE BERCEAUX

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR** et **4 CONTRE** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de réservation de berceaux avec l'IFAC d'un montant de 570 000 € HT pour une durée de 5 ans.

N° : 06-03-02-21

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après en avoir délibéré à **27 voix POUR**, Mme GHANI REFOUFI et Mme LOUREIRO n'ont pas pris part au vote car membres du bureau de l'association « Randori club de Bessancourt »,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution aux associations une première partie des subventions 2021 comme suit :

Associations	Subvention 2021
ASAB	270 €
BASKET FREPILLON MERY MERIEL	150 €
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT FOOTBALL	2850 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	750 €
STUDIO FIT	600 €
TENNIS-CLUB DE BESSANCOURT	300 €

N° : 07-03-02-21

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions 2021 aux associations culturelles comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021
PIB / PARENTS INDEPENDANTS BESSANCOURT / LAMARTINE	250 €
CLUB DE L'AMITIE	400 €
ACPG/CATM/TOE	300 €
SOUVENIR FRANÇAIS	300 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	1000 €
APE/ ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES / ST EXUPERY	250 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	200 €
FCPE	250 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 article 6574

N° : 08-03-02-21

Objet : REDUCTION DE 10% SUR LES STAGES CULTURELS ET SPORTIFS POUR UNE MEME FRATRIE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la proposition de réduction de 10% sur les stages culturels et sportifs pour une même fratrie.

N° : 09-03-02-21

Objet : SEJOUR DE VACANCES AUTOUR DU CHANT ET DE LA MUSIQUE POUR L'ANNEE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs ci-dessous

" FESTIVAL DU SOUFFLE"

Séjour du 12 au 18 juillet 2021 pour les 8/17 ans

Quotient	Tarifs 8/17 ans
421 € et moins	108 €
421 à 590 €	149 €
591 à 770 €	190 €
771 à 910 €	231 €
911 à 1.100 €	272 €
1.101 à 1.285 €	313 €
1.286 à 1.470 €	354 €
Plus de 1.470 €	395 €
Hors commune	495 €

(*) Seulement s'il reste des places disponibles après inscription des classes de chant, saxophone et toutes les autres disciplines instrumentales.

N° : 10-03-02-21

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE CASQUES DE REALITE VIRTUELLE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour aider au financement de ce projet.

N° : 11-03-02-21

Objet : ORGANISATION ET TARIFICATION DE LA BROCANTE PAR LA MUNICIPALITE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs des emplacements suivants :

- Pour les particuliers Bessancourtois : 16 € TTC les 2 mètres.
- Pour les particuliers hors commune : 24 € TTC les 2 mètres.
- Pour les professionnels : 36 € TTC les deux mètres.
- Pour les commerçants Bessancourtois : Gratuité

N° : 12-03-02-21

Objet : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE (DP) POUR L'AMENAGEMENT DES JARDINS DU HAUT-TERTRE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire et/ou son adjoint délégué, à signer le dossier de déclaration préalable relatif à l'aménagement des jardins du Haut Tertre, situés au 19 rue du Haut Tertre, comprenant : la coupe d'arbres pour éclaircir la partie haute de la parcelle (secteur protégé en espace boisé classé au PLU), des terrassements, la reprise des clôtures, la réalisation d'une clôture et d'un portillon sur rue.

N° : 13-03-02-21

Objet : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 POUR LES VELOS ELECTRIQUES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

FIXE le montant de l'enveloppe allouée pour 2021 à 2500 €.

N° : 14-03-02-21

Objet : SIGNATURE DU CONTRAT CADRE POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer le contrat cadre pour la valorisation des CEE-opérations standardisée avec la société LORIS ENR.

Question orale n°1 :

Rapporteur : Mme Catherine BOURRIER – Conseiller Municipal

Mesdames, messieurs les élus, le radar pédagogique installé avenue de Paris (un peu avant la Rue Chanzy) nous indique que les infractions routières quotidiennes sont manifestes.

De nombreux automobilistes oublient également que les piétons sont prioritaires aux passages piétons, et qu'il en coûte 135 € d'amende et entraîne un retrait de six points sur le permis de conduire. Nous souhaiterions savoir, quels sont les moyens mis en place par la ville pour lutter contre ces incivilités?

La police municipale pourrait-elle intervenir?

Réponse à la Question orale n°1

Rapporteur : M. Farid LAZAAR – Adjoint au Maire délégué à la sécurité et paisibilité

Dans le cadre de la politique de prévention que nous menons depuis plusieurs années dans le domaine de la sécurité routière, nous avons développé plusieurs dispositifs :

1^{er} : Le renfort de la signalétique horizontale et verticale sur les axes les plus passants de la commune.

2^{ème} : Nous avons installé des silhouettes devant certains passages piétons, afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et à respecter les passages protégés.

3^{ème} : Nous avons mis en place deux radars pédagogiques qui permettent à la fois d'informer les automobilistes concernant la vitesse à laquelle ils circulent, mais aussi, d'avoir des relevés de vitesse qui nous permettent d'analyser beaucoup plus précisément les vitesses de circulation des automobilistes.

Ces relevés nous permettent de vous informer que la grande majorité des automobilistes respectent la limitation de vitesse et que nous constatons quelques excès de vitesse la nuit sur ses tronçons.

4^{ème} : Plusieurs fois dans l'année il est procédé, par la police municipale ou par la police nationale ou bien encore en mutualisant nos effectifs de police, des contrôles radar sur la commune. Dans le cadre d'une convention avec les villes de La Frette sur Seine, de Frépillon nous partageons un radar jumelle, ce qui nous permet d'avoir une certaine autonomie dans la mise en place de ces contrôles de vitesse.

Lors de ces opérations, nous constatons que très peu d'automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse, et que ceux qui sont en infraction, le sont que de quelques km heure. Lors du dernier contrôle de vitesse dans un secteur limité à 30 km heure, sur 271 véhicules contrôlés 2 étaient en infraction.

5^{ème} : Afin de sécuriser les cheminements de nos écoliers nous avons mis en place des personnes qui arrêtent la circulation pour faire traverser les familles et les enfants seuls qui vont vers nos établissements scolaires. Cette action est très appréciée des parents d'élèves.

6^{ème} : Des actions de prévention sont régulièrement mises en place dans nos écoles et lors de manifestations à destination des jeunes en collaboration avec la prévention routière.

Comme vous pouvez le constater, les élus de Bessancourt sont particulièrement engagés sur ces questions et la police municipale ne ménage pas sa peine.

Je souhaiterais ajouter que j'étais la semaine dernière en réunion avec le Commissariat de Taverny et j'ai insisté pour qu'il y ait plus de contrôles routiers et de vitesse sur Bessancourt.

Question orale n°2 :

Rapporteur : Mme Christine SAVVA – Conseillère municipale

Bessancourt souhaite privilégier les moyens de locomotion verts, pourriez-vous nous indiquer quelle est la politique de la ville en termes de pistes cyclables: échéances, organisation, consultation des bessancourtois...?

Réponse à la Question orale n°2

Rapporteur : Mme Estelle CABARET – Adjointe au Maire déléguée à l'espace naturel et transition écologique

Ces dernières années nous constatons que plus de 45% des Français de plus de 15 ans ont fait du vélo au moins une fois dans l'année dont 14 % pour des motifs utilitaires comme aller au travail, à l'école/l'université ou faire des achats : 5,3 % l'utilise régulièrement (plusieurs jours par semaine) pour leurs déplacements domicile-travail et 16 % pour aller faire des courses, des démarches ou des activités plus ludiques. Selon les enquêtes ménages déplacements disponibles, un quart des déplacements utilitaires à vélo réalisés en semaine correspondent au trajet domicile-travail/études. Les motivations pour faire du vélo sont de loin la santé (80 %), le plaisir (66 %) et le faible coût de ce mode de déplacement (43 %).

La pandémie a également amplifié l'engouement pour le vélo et plus globalement l'écomobilité.

La commune dispose d'un réseau d'environ 8 km de pistes cyclables aménagées, dont deux sections intercommunales situées en limite avec les villes de Taverny et celle de FREPILLON.

Nous avons engagé une réflexion afin de poursuivre notre projet de création d'un ambitieux réseau cyclable sur notre commune qui sera développé en partenariat avec la CAVP, qui comme vous le savez, dispose de la compétence transports et développement des modes doux. Elle a à ce titre mis en place un plan vélo communautaire adopté en 2019, dans lequel sont inscrites les pistes déjà existantes et les pistes à créer. Ce plan vélo a été élaboré en partenariat avec chaque commune. Pour Bessancourt, le projet s'axe sur le développement des connexions avec la ville de Taverny afin de mailler les équipements (Lycées, stade, piscine, zone commerciale, etc...), avec la ville de Pierrelaye pour le centre aquatique intercommunale et bien évidemment avec les zones d'activités du secteur (ZA de Taverny et Beauchamp), et ainsi favoriser notamment les déplacements domicile-travail à vélo.

La CAVP ne finance toutefois pas l'aménagement des pistes cyclables communales. Les communes doivent s'autofinancer ou bien trouver des subventions régionales et/ou départementales.

Par ailleurs, la ville fait la promotion de l'usage des modes doux depuis de nombreuses années et a mis en place en 2017, une subvention à l'achat de vélos à assistance électrique. Puis 2019, elle loue gratuitement aux Bessancourtois des vélos à assistance électrique. Cet engagement fort de la part de la ville, ainsi que les subventions mises en place au niveau Région Ile de France, ont fortement incité les Bessancourtois à se doter de vélos électriques. On comptabilise depuis 2018, 35 vélos électriques en plus sur le territoire (nombre de subventions accordées depuis 2018).

La concertation et l'échange avec les habitants ont toujours été le point d'orgue de notre gestion municipale. Nous inviterons donc les Bessancourtois, dès que les conditions sanitaires nous le permettront, à venir nous rencontrer autour du futur schéma de circulation douce.

Question orale n°3 :

Rapporteur : M. Bouhary MOUHAMDANSOUR – Conseiller municipal

Concernant l'appel d'offre référence 5724563, pouvez-vous nous fournir un peu plus de détails :

- Quant à son emplacement ?
- Ce marché est-il adossé à une clause sociale (un quota de recrutement parmi les habitants de la ville de Bessancourt) ?
- Comment sont déclinés les 570 000 € HT sur les 5 ans ?
- Vous précisez que deux candidats ont répondu à l'appel d'offre, pourrions-nous connaître la dénomination du second ?
- Dans la description que vous faites de ce marché chapitre II.1.4) vous précisez, je cite : "Le présent marché a pour objet la réservation de 12 berceaux dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance située dans une structure unique installée dans l'éco-quartier de la ZAC des Meuniers de Bessancourt." Or vous parlez d'une structure de 24 places dans la présentation du marché. Qu'en est-il des 12 restantes ?

Réponse à la Question orale n°3

Rapporteur : Mme Fathia GHANI REFOUFI – Adjointe au Maire déléguée au projet éducatif

L'équipement sera situé dans l'éco-quartier des Meuniers à proximité du pôle gare.

Le marché que nous avons passé ne prévoit pas d'obligation de recrutement d'habitants de la commune.

Néanmoins un projet social inscrit la structure dans son environnement socio- économique et proposer par le pétitionnaire qui permettra la participation à la vie sociale du quartier.

D'autre part, un projet d'accueil des publics en difficultés d'insertions sociales et professionnelles sera développé, ce qui leur permettra de rompre l'isolement par un retour à l'emploi et une socialisation précoce de leurs jeunes enfants.

Dans son offre, le candidat propose une crèche (VIP) à vocation d'Insertion Professionnelle favorisant l'accueil des parents en recherche d'emploi, en démarche de réinsertion et aux mères célibataires en partenariat avec les services d'aides au retour à l'emploi de la CAVP, du Pôle Emploi de TAVERNY et aux services sociaux.

Le soutien à la parentalité est largement pris en compte au travers du projet d'établissement.

Le marché porte sur la réservation de 12 berceaux pour la commune pendant 5 ans. Le coût annuel pour ces 12 berceaux est de 114 000€ HT, soit 9 500 € HT par berceau.

La raison sociale du second candidat est : Plaisir d'Enfance.

Le futur titulaire s'engage dans le cadre du marché à réserver 12 berceaux pour la commune de BESSANCOURT et met les 12 autres berceaux à la disposition des familles par le biais de contrats individualisés ou d'autres collectivités.

Séance levée à 22h49



Le Maire de Bessancourt,

Jean-Christophe POULET